
Lettre des administrateurs du département des Landes
annonçant l'envoi de plusieurs lettres des prêtrise déposées sur
le bureau de l'administration, lors de la séance du 13 frimaire an
II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des administrateurs du département des Landes annonçant l'envoi de plusieurs lettres des prêtrise déposées sur le bureau de l'administration, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 541;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39859_t1_0541_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

N° 6.

Lettre des officiers municipaux de Mâcon (1).

« Mâcon, le 2 frimaire de l'an II de la République française.

« Citoyens,

« Nous t'envoyons extrait d'une de nos délibérations par laquelle tu verras que nous sommes à la hauteur. Fais-en l'usage nécessaire pour que nous puissions élever une statue de la liberté à la place de ton (*sic*) ci-devant crucifix.

« Salut, fraternité, cramponne-toi au sommet de la Montagne.

« Les officiers municipaux de Mâcon,

« BIGONNET, maire; S. MONNY, procureur de la commune, B. RACOGNIÉ; FRAMBLY; RAVET. »

Extrait du registre des arrêtés du bureau d'agence de la municipalité de Mâcon (2).

Le premier frimaire, l'an deux de la République française, une et indivisible, les officiers municipaux, composant le bureau d'agence, assemblés, font savoir qu'en exécution de leur arrêté du 28 brumaire dernier, ensuite de la délibération du conseil général du 27, la fête de la dernière décade de brumaire a été célébrée ledit jour, décadi, dans le temple de la vérité (ci-devant église de Saint-Vincent); qu'à la diligence de la municipalité toutes les autorités constituées ont été convoquées avec invitation de se réunir dans la cour de l'administration du département, à huit heures du matin; lesquelles réunies se sont transportées en corps audit temple, où étant arrivées, les citoyens Voudière et Bigonnet, maire, ont fait tour à tour, en présence du citoyen Javogues, représentant du peuple, un prêche au peuple assemblé en grande foule, suivi, dans les reprises de l'orateur, du chant des hymnes de la liberté et du son des instruments, que l'on a renvoyé à (*sic*) tous les cultes autres que celui de la vérité et de la raison; que les prêches qui ont eu lieu ont été faits avec une éloquence et une énergie propres à émouvoir le peuple et à anéantir les erreurs et les préjugés du fanatisme et de la superstition qui firent depuis tant de siècles le malheur du peuple français; et que l'église de Saint-Vincent a été nommée le temple de la Révolution. La cérémonie faite, les corps administratifs réunis, précédés de la musique, se sont rendus sur la place de la Liberté, où, sous l'emblème de l'égalité elles ont fait trouver (*sic*) une pièce de vin rouge, et les membres de toutes les autorités constituées confondus avec le peuple, on a bu tour à tour dans la même coupe. Et pendant ce temps, la municipalité a fait transporter plusieurs terriers et titres, déposés au secrétariat, et l'administration du district, ceux déposés dans ses archives, lesquels ont été brûlés en présence du peuple.

Des acclamations de : *Vive la République!* se sont fait entendre à la satisfaction de toutes les autorités constituées, qui se sont retirées dans leur poste ensuite du brûlement desdits titres et terriers, dont procès-verbal. Et arrêté, le procureur de la commune entendu, que pour payer ledit vin, mandat sera délivré au citoyen Dufour, qui en a fait l'avance et la fourniture.

Signé sur le registre : Les officiers municipaux, et RAVET, secrétaire.

Pour extrait :

RAVET.

N° 7.

Lettre des administrateurs du département des Landes (1).

« Mont-de-Marsan, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les principes de la morale universelle se sont déjà fait entendre dans ce département. Des ci-devant prêtres ont abjuré un caractère de fausseté et de mensonge, fruit d'une éducation perverse, pour se ranger dans l'auguste classe des citoyens. Nous espérons que d'aussi heureux exemples serviront à purger notre territoire d'un reste de fanatisme qui le déshonore. Bientôt la saine philosophie deviendra l'égide de notre prospérité.

« C'est à la Montagne, à son énergie républicaine que nous devons encore cette heureuse révolution dans les esprits; elle seule consolide et cimente à jamais le succès et la durée de toutes les autres.

Nous faisons hommage à la Convention nationale des lettres de prêtrise qui ont été déposées sur le bureau de l'Administration; la franchise avec laquelle les anciens titulaires en ont fait raison à la raison (*sic*), nous assure qu'ils n'ont été conduits dans cette démarche que par leur grand amour pour la liberté et l'égalité.

« Salut, unité et indivisibilité.

« Les administrateurs du conseil général du département des Landes,

« A. BASQUIAT, président; DARIBAUBE, secrétaire. »

Extrait des registres des délibérations du conseil général du département des Landes (2).

Du 28 brumaire, l'an II de la République française une et indivisible.

Séance publique et permanente du soir.

Le conseil général tenant sa séance, un membre obtient la parole pour faire part à l'Ad-

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.
(2) *Ibid.*

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 821.
(2) *Ibid.*